

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 17

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Bund Deutscher Architekten (BDA, BDIA), Foire de Francfort	L'avenir des gares, CI (dans le cadre de public design)	Architectes indépendants, urbanistes, architectes d'intérieur et designers ainsi que les étudiants de ces disciplines	15 août 89	
Foire de Francfort/RFA	L'avenir des gares - gares de l'avenir, CI	Architectes indépendants, urbanistes, architectes d'intérieur, designers, étudiants de ces disciplines	15 août 89 (30 juin 89)	14/89 B 122
Département des travaux publics du canton de Schaffhouse	«Herrenacker Süd», CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Schaffhouse, les districts d'Andelfingen, Bülach (ZH) ou Diessenhofen (TG) depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires du canton de Schaffhouse	17 août 89	
Service des bâtiments de l'Etat, Lausanne	Equipements sportifs et maison d'étudiants à la Campagne des Cèdres, à Lausanne, CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes vaudois établis hors du canton avant le 1 ^{er} janvier 1988 et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi que 5 architectes invités	31 août 89	9/89 B 74
Commune de Gênes (Italie)	Restructuration et réhabilitation de la Piazza Dante, CI	Concours ouvert à tous les ingénieurs ou architectes, individuellement ou en groupes	2 sept. 89 (15 mai 89)	
Commune de La Tour-de-Peilz	Réaménagement du secteur «Centre ville», CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi que 4 architectes invités	4 sept. 89 (dès le 4 avril 89)	9/89 B 74
Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route, CI	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988, citoyens suisses	8 sept. 89 (15 avril 89)	7/89 B 54
Conseil municipal de Zoug	Logements, Hertizentrum, Zoug, CP	Architectes demeurant ou établis en Suisse centrale ou dans les districts d'Affoltern (ZH) ou de Muri (AG) ainsi qu'originaires du canton de Zoug	29 sept. 89 (30 juin 89)	
Commune d'Oberrohrdorf-Staretschwil (AG), Steig-Immobilien AG	Construction «Ring» au centre du village d'Oberrohrdorf, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le district de Baden avant le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de la commune d'Oberrohrdorf-Staretschwil	29 sept. 89 (7 juill. 89)	
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, commune de Flüelen, canton d'Uri, CFF, compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons	«Weg der Schweiz» (700 ^e anniversaire de la Confédération, 1991), CP	Architectes et architectes paysagistes de nationalité suisse de même que ceux établis ou domiciliés en Suisse depuis au moins le 1 ^{er} janvier 1989	29 sept. 89	
Paroisse évangélique-réformée de Thoune/BE	Centre paroissial, Thoune-Allmendingen, CP	Architectes établis ou domiciliés à Thoune depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de Thoune	13 oct. 89	
Commune de Wald/ZH	Extension de l'école de Wald, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le district de Hinwil depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de la commune de Wald	14 oct. 89 (27 juill. 89)	
Ville de Brigue-Glis, commune de Naters, canton du Valais, chemin de fer Furka-Oberalp, CFF, PTT	Construction de la gare de Brigue, CP	Architectes de nationalité suisse ou établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ainsi que les architectes établis dans la province italienne de Novare	27 oct. 89	12/89 B 98
Commune d'Ecublens/VD	Centre communal au lieu-dit «Le Croset», CP	Architectes établis dans les districts de Morges et de Lausanne au 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par l'Etat de Vaud	10 nov. 89 (nouveau 15 août 89)	14/89 B 123
Comune di Cavigliano/TI	Pianificazione della zona destinata alle attrezzature pubbliche, PI	Architectes inscrits à l'OTIA, établis ou domiciliés dans les districts de Locarno ou du val Maggia au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	15 nov. 89 (dès le 7 juill. 89)	

Office fédéral des constructions, Berne	Bâtiments administratif, de service et d'exploitation, Neuchâtel, CI + CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, inscrits au registre cantonal avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes inscrits au REG A ou B avant le 1 ^{er} janvier 1989	1 ^{er} déc. 89 (23 juin 89)	13/89 B 108
Commune de Locarno	Riassetto dell'area Piazza Grande - Largo Zorzi - Giradini Rusca	Architectes inscrits à l'OTIA, établis au Tessin au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes tessinois de l'extérieur professionnellement qualifiés	1 ^{er} déc. 89 (21 juil. 89)	
Comune di Massagno TI	Studio urbanistico del quartiere «Valletta», Massagno	Il concorso è aperto a chi è iscritto all'albo OTIA del Cantone Ticino, ramo architettura, a decorrere dal 31.12.1987, o a cittadini ticinesi domiciliati fuori Cantone che alla stessa data avevano i requisiti necessari per esservi iscritti	7 déc. 89 (16 juin 89)	
Ville d'Olten	Ecole médico-pédagogique, Olten, CP	Architectes originaires du canton de Soleure ou établis dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1988	8 déc. 89 (dès le 29 mai 89)	
Commune de Baar/ZG	Maison de retraite, St.-Martinspark, Baar, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de la commune de Baar	15 déc. 89 (dès le 1 ^{er} juin 89)	
Ministère hellénique de la culture, Athènes	Nouveau musée de l'Acropole, Athènes, CI + CP	Tous les architectes du monde, seuls ou en équipes, autorisés à pratiquer dans leur pays en date du 1 ^{er} mai 1989	31 janv. 90 (15 juill. 89)	13/89 B 109
République et canton du Jura, Service des constructions	Centre d'entretien et centre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP	Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B	28 févr. 90 (7 juill. 89)	13/89 B 108
Ville de Thoune, canton de Berne, Gesellschaft Areal Scheibenstrasse, Thoune	Scheibenstrasse, Thoune, CI	Architectes établis ou domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités	28 févr. 90 (15 sept. 89)	15-16/ 89 B 134

Nouveaux dans cette liste

Municipalité de Bussigny/VD	Centre de Bussigny, VD CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat	4 déc. 89	17/89 B 142
Etat du Valais Service des bâtiments	Centre sportif cantonal à Steg, Haut-Valais, CP	Architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes valaisans domiciliés en Suisse	10 janv. 90 (31 juill. 89)	suit

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

Centre de Bussigny-près-Lausanne - Concours d'idées

Ouverture

La Municipalité de Bussigny-près-Lausanne organise un concours d'idées ouvert aux architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1^{er} janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat, pour obtenir des propositions visant à revaloriser le secteur du centre de la localité, actuellement disparate. Une décision concernant la reconstruction de la grande salle devant être prise à court terme, la Municipalité, sur recommanda-

tion du jury, pourra confier une étude plus approfondie pour ce bâtiment à un ou plusieurs auteurs de projets.

Jury

Le jury est présidé par M. J.-J. Helfer, syndic de Bussigny-près-Lausanne, et composé de : MM. M. Bevilacqua, architecte EPFL/SIA-FAS, Lausanne; E. Dutoit, municipal, Bussigny-près-Lausanne; P. Von Meiss, architecte EPFL/SIA-FAS, Lausanne; F. Ramseier, archi-

tecte EAUG, Bussigny-près-Lausanne; G. Rey, ingénieur EPFL/SIA, Lausanne. Suppléants: MM. R. Ginestet, architecte-urbaniste EPFL/FUS, Lausanne; A. Golay, conseiller communal, Bussigny-près-Lausanne; M. Pouy, conseiller communal, Bussigny-près-Lausanne.

Inscription

L'inscription est subordonnée au versement préalable d'un dépôt de 300 francs sur le c.c.p. 10-7969-2, Boursier communal, Bussigny-près-Lausanne; l'inscription est à faire par écrit auprès de l'Administration communale, Service technique, 1030 Bussigny-près-Lau-

sanne. Le récépissé attestant du versement des 300 francs sera joint à la demande d'inscription. Les documents et la maquette peuvent être obtenus dès maintenant.

Remise des projets

Les projets seront remis jusqu'au **lundi 4 décembre 1989** à 17 h 15 à l'adresse de l'organisateur; la maquette sera rendue jusqu'au **18 décembre 1989**. Tous les documents seront anonymes.

Prix et achats

Une somme de Fr. 90.000.- est à la disposition du jury pour l'attribution de 6 à 8 prix et pour d'éventuels achats.

**Documents à rendre
par les concurrents**

- Un plan de situation 1:5000
- Plans et coupes 1:5000
- Un schéma, en plan et en coupe, montrant l'organisation générale de la grande

salle et du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, 1:200

- La maquette 1:500
- Une planche explicative facultative

Le nombre de plans est limité à 6 au maximum. F. N.

Prix Ford Nature et Paysage 1989**Concours de la Fondation internationale pour la conservation de la nature et du paysage**

En 1989 comme chaque année, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage a la tâche de sélectionner les meilleurs projets et réalisations suisses susceptibles de recevoir un des prix de la Fondation internationale pour la conservation de la nature et du paysage, institution dont le siège est à Londres et qui est financièrement soutenue par Ford Motor Company.

En organisant ses concours, la Fondation internationale entend encourager toute initiative en matière de protection de l'environnement de la part de particuliers, groupes ou associations, communes, adolescents ou entrepreneurs. Son but est de montrer que la protection concerne non seulement le paysage, la faune et la flore, mais également les bâtiments, l'héritage national et l'énergie et que, de ce fait, elle est l'affaire de chacun.

Attribués pour la première fois en Grande-Bretagne en 1982, les prix de la fondation touchent aujourd'hui quatorze pays, les douze de la Commu-

nauté européenne plus la Suisse et l'Autriche.

Les prix, récompensant des projets en cours ou achevés, se rangent dans cinq catégories :

- Prix de l'urbanisme
- Prix des zones rurales
- Prix des économies d'énergie
- Prix des jeunes
- Prix Ford Nature et Paysage, décerné au projet considéré comme le plus intéressant sur le plan national.

Les lauréats à l'échelon national reçoivent un trophée et une somme de Fr. 5000.-. Quant au projet choisi pour le Prix Ford Nature et Paysage, il reçoit Fr. 12000.-.

Organisé simultanément dans plusieurs autres pays, le Prix Ford Europe, de 10000 dollars, est attribué chaque année sur le plan européen.

Conditions de participation

Les candidatures doivent parvenir à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSAP) avant le 30 septembre 1989. Elles se font sur la fiche d'inscription que l'on peut obtenir auprès de la FSAP, Hirschengraben 11, 3011 Berne, tél. 031/212011.

La participation au concours est gratuite.

Langues

Allemand et français sans traduction simultanée. Les conférences seront données en version originale. Des traductions résumées seront encartées dans la documentation du colloque.

Frais de participation

Carte valable deux jours: Fr. 450.-.

Carte journalière: Fr. 250.-.

Inscription

L'inscription doit être faite avant le 13 septembre 1989 à l'adresse suivante: 6^e colloque de la Fondation IHB, c/o Foire Suisse d'Echantillons, M^{me} Rosemarie Bruns-Marty, case postale, 4021 Bâle, téléphone 061/6862828, fax 061/6918049.

Le vade-mecum du conseil en informatique

L'Association romande des conseillers en informatique, ARCI, est une association patronale autonome et indépendante. Elle regroupe les sociétés de services et les conseillers en informatique qui, en vrais professionnels, peuvent garantir les compétences nécessaires à la réussite d'un projet informatique.

Pour se faire mieux connaître, pour présenter leurs activités, leurs compétences et leurs services, les membres de l'ARCI ont publié une brochure intitulée *Vade-mecum 1989*, destinée à guider le choix des utilisateurs en informatique soucieux de trouver, pour répondre à leurs problèmes spécifiques, des interlocuteurs neutres et qualifiés.

Ce *Vade-mecum 1989* contient une liste des membres de l'ARCI, l'exposé des buts de l'association, l'énoncé de son code de déontologie et une définition de ce qu'est un conseiller en informatique. Dans une série de fiches, la brochure présente les profils de ses membres - dont certains enfin se présentent eux-mêmes dans

une dernière partie «publi-promotionnelle»!

Cette publication est un auxiliaire extrêmement utile - et bienvenu alors que l'informatique connaît un développement considérable - pour entrer en rapport avec le ou les spécialistes d'un domaine d'activité bien défini.

Les membres de l'ARCI ont tous signé des règles professionnelles contraignantes, les engageant à appliquer une déontologie stricte. Non seulement ils peuvent compléter leur propre spécialité en faisant appel à celles d'autres membres, mais encore, pour des problèmes complexes, ils peuvent se réunir en consortium et faire profiter ainsi leur client d'un effet de synergie.

Enfin, de par ses possibilités d'arbitrage, l'ARCI peut aider à régler des différends ou des cas litigieux, ou encore trouver des solutions de remplacement en cas de force majeure.

Le siège de l'ARCI, où l'on peut s'adresser pour obtenir ce vade-mecum, se trouve à l'avenue des Boveresses 50, 1000 Lausanne 21 (case postale 90, tél. 021/323079, fax 021/329167).

Actualité**International Hightech-Forum Bâle: 6^e colloque de la Fondation IHB****Matériaux nouveaux, automation et technique médicale**

21 et 22 septembre 1989, Fribourg-en-Brigau et Mulhouse

L'International Hightech-Forum Bâle est une fondation d'intérêt public, soutenue par diverses entreprises européennes et par la Foire Suisse d'Echantillons de Bâle; son but est de faire connaître les technologies de pointe aux petites et moyennes entreprises suisses. A la suite d'un accord de coopération, la SIA et la Fondation IHB œuvrent en commun afin de créer et organiser ensemble, dans certains domaines, des activités et manifestations.

L'une de ces activités est un

colloque que la Fondation IHB organise annuellement et qui a lieu dans une région où les développements technologiques présentent un intérêt évident. Tel est le cas de la région transfrontalière Fribourg-en-Brigau/Mulhouse, choisie pour illustrer le thème de ce sixième colloque «Matériaux nouveaux, automation et technique médicale».

S'adressant aux cadres en général, aux entrepreneurs, aux responsables de la production, de la recherche et du développement, aux conseillers et gestionnaires, enfin aux représentants des médias, ce colloque proposera, sur deux journées, des exposés et des visites. Jeudi 21 septembre les participants se retrouveront à Fribourg-en-Brigau, le lendemain à Mulhouse.

Cours ARCO 1989

Le Centre patronal (2, av. Agassiz, 1001 Lausanne, tél. 021/491911) vient de publier son programme des cours ARCO, Cours pour chefs d'entreprise et cadres, pour le 2^e semestre 1989.

Placés sous la direction de M. René Chapuis, ces «cours à la carte» sont axés sur des problè-

mes très pratiques et visent à l'acquisition d'un maximum de connaissances en un minimum de temps.

Dispensés par des animateurs de qualité, tous praticiens confirmés, en petits groupes, ces cours s'adressent à des personnes venant d'entreprises de Suisse romande, de toutes tailles.

Industrie et technique**SpeechViewer: à l'aide des sourds et autres handicapés de la parole**

IBM Suisse a annoncé, sous la dénomination d'IBM SpeechViewer, un nouvel outil destiné aux orthophonistes et logopédistes. Il s'agit d'une carte de

traitement vocal installée sur un Système Personnel 1/2 IBM et de logiciels qui permettent aux handicapés de la parole de visualiser les sons qu'ils émet-